

Afférents au C. Municipal : 19
En exercice : 19
PRÉSENTS : 16
Qui ont pris part à la DCM : 18
Date de la convocation :
Le 24 mars 2026

dcm - N° 04 / 260330

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Séance du 30 mars 2026)

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars, à 17 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

PRÉSENTS (16) : Sandrine COSSERAT, Renée VIARD-SIRI, Odile BONIKOWSKI, Michel DELLA SAVIA, Dominique SEGRE, Claude FARGETON, Yves BERTRAND, Patrick DE TAXIS DU POET, Nathalie BOURRIEL, Joseph ROUX, Sébastien RICHERT, Maud AMIGON, Sara BENKIRANE, Romane BONNELLE, Gilbert JAUME et Géraldine AMELIN LE NEDIC.

ABSENTS (3) : Michel BLASZCZYK (procuration à Patrick DE TAXIS DU POET), Julien TAMINI et Bruno MAGNE (procuration à Gilbert JAUME).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Renée VIARD-SIRI.

- **OBJET :** Désignation des délégués pour siéger au SMSMDE

Le Syndicat Mixte Sisteronais Moyenne Durance d'Energie des réseaux d'éclairage public et de télécommunications exerce pour le compte des communes et des communautés de communes suivantes la compétence d'éclairage public (maîtrise d'ouvrage, réalisation de travaux et de diagnostics) et télécommunications (maîtrise et réalisation de travaux) : communes d'Aubignosc, Château-Arnoux-Saint-Auban, Entrepierres, Mison, Peipin, Salignac, Sisteron, Sourribes, Valernes, Vaumeilh, Volonne et la communauté de communes de Lure-Vançon-Durance.

Il convient de rappeler qu'à la suite du renouvellement général des assemblées délibérantes, chaque conseil municipal doit élire ses délégués appelés à siéger dans les comités de tous les syndicats intercommunaux auxquels la commune appartient.

Les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Il convient de procéder d'abord à l'élection des délégués titulaires puis à celle des délégués suppléants.

Au sein du SMSMDE, la Commune de VOLONNE dispose de 02 délégués titulaires et 01 délégué suppléant.

Election du premier délégué :

Premier Tour du Scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 18

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- **Sandrine COSSERAT : 18 voix**

Election du deuxième délégué :

Premier Tour du Scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 18

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- **Michel BLASZCZYK : 18 voix**

Election du premier délégué suppléant :

Premier Tour du Scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 18

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- **Gilbert JAUME : 18 voix**

Les délégués titulaires sont :

- **Sandrine COSSERAT**
- **Michel BLASZCZYK**

Le délégué suppléant est :

- **Gilbert JAUME**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,

Sandrine COSSERAT

